

Programme de la Formation

Les architectes et le marché des particuliers. Démarches des architectes envers les particuliers. Technique . Concevoir-Détailler-Métrrer-Chiffrer.

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Les architectes et le marché des particuliers. Démarches des architectes envers les particuliers. Technique . Concevoir-Détailler-Métrrer-Chiffrer.

Date(s) : jeudi 14 mai 2020 au vendredi 15 mai 2020

Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Le métier d'architecte nécessite un long apprentissage, sur bien des domaines différents. Si la formation initiale consacre légitimement l'essentiel du temps des études à l'élaboration du projet d'architecture, les connaissances techniques d'une construction se révèlent être incomplètement apprises par les architectes. Lors d'opérations avec des Particuliers, telle qu'une maison individuelle, l'architecte se trouve seul maître d'œuvre face à des artisans dont les niveaux de connaissance technique sont très inégaux. Les participants, maître d'ouvrage compris, comptent alors sur l'architecte pour être le sachant sur lequel tous peuvent compter. La conception, les détails techniques, le métré, le chiffrage seront faits par les participants pendant la formation à partir d'un projet simple mais très varié (neuf et rénovation, structures maçonnerie et bois, toiture pentue, horizontale, etc.).

PUBLIC CIBLE

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société), et leurs collaborateurs.

Module

Les architectes et le marché des particuliers. Démarches des architectes envers les particuliers. Technique . Concevoir-Détailler-Métrrer-Chiffrer.

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 14 mai 2020 au vendredi 15 mai 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Le métier d'architecte nécessite un long apprentissage, sur bien des domaines différents. Si la formation initiale consacre légitimement l'essentiel du temps des études à l'élaboration du projet d'architecture, les connaissances techniques d'une construction se révèlent être incomplètement apprises par les architectes. Lors d'opérations avec des Particuliers, telle qu'une maison individuelle, l'architecte se trouve seul maître d'œuvre face à des artisans dont les niveaux de connaissance technique sont très inégaux. Les participants, maître d'ouvrage compris, comptent alors sur l'architecte pour être le sachant sur lequel tous peuvent compter. La conception, les détails techniques, le métré, le chiffrage seront faits par les participants pendant la formation à partir d'un projet simple mais très varié (neuf et rénovation, structures maçonnerie et bois, toiture pentue, horizontale, etc.).

FORMATEUR(S)

ESPAGNO Jean François

PROGRAMME

La formation présente une information technique et pratique des cas fréquemment rencontrés dans des opérations simples pour Particuliers. Ces cas seront vus très en détail, pour que l'architecte sache effectivement : Concevoir – détailler – métrer - chiffrer et programmer les divers travaux.

1er jour

Les soutènements, les adaptations au sol
La structure béton armé – la structure bois
Les toitures Les menuiseries
Les équipements : plomberie, chauffage, électricité Les revêtements

2ème jour

Métré des ouvrages étudiés la veille
Chiffrage des travaux étudiés, avec les variantes
Établir un planning, y compris ses modifications pour adaptation aux aléas du chantier
check-list des vérifications impératives que doit faire l'architecte au cours du chantier.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
La F.A.C. 44/46 quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.76.34 - contact@faccentre.fr

FORMATION : Les architectes et le marché des particuliers. Démarches des architectes envers les particuliers.
Technique . Concevoir-Détailler-Métrier-Chiffrer.

Module : Les architectes et le marché des particuliers. Démarches des architectes envers les particuliers. Technique .
Concevoir-Détailler-Métrier-Chiffrer.

Date(s) : jeudi 14 mai 2020 au vendredi 15 mai 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 14/05/2020
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : (E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'État d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :



Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- FIF PL
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

| Module 1 : Les architectes et le marché des particuliers. Démarches des architectes envers les particuliers. Technique . Concevoir-Détailler-Métrier-Chiffrer. | | 14h / 2 jours | |
|---|-----------------------------|----------------------|---------|
| Coût pédagogique | TARIF LIBÉRAUX | 600,00 € | € |
| | TARIF SALARIÉS | 700,00 € | € |
| | TARIF NOUVEL INSCRITS (N-2) | 500,00 € | € |
| | Personnes extérieures | 740,00 € | € |
| TOTAL | | | € |

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Conditions générales 1 - Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner, les documents de synthèse 2 - Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la FAC, accompagné du bulletin d'inscription. Toutes annulations doivent être faites 15 jours avant la formation autrement le règlement ne peut être rendu. Sauf en cas de maladies justifiées par un médecin. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de présence, envoyée avec la facture, est adressée au participant après la formation, sous condition de l'émargement de la feuille de présence. 3 - Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.